



Testament héritiers

Par **Masau**, le **27/04/2023** à **10:33**

Bonjour

Ma grand tante est décédée il y a quelques semaines je suis son héritière il y a quelques jours je suis allée chez la notaire pour en savoir plus sur la donation qui a été faite il y a déjà 15ans d'un bien ou elle avait gardé l'usufruit

Dans les papiers que j'avais pris j'ai découvert une lettre qui disait qu'elle a laissée un testament oligraphe a mon nom chez un autre notaire

Ma marraine n'a pas d'enfants

Et son ex mari est décédé

La notaire a fait une recherche mais n'a rien trouvé. Hier elle m'envoie un mail me demandant de provisionner 500€ pour l'ouverture de comptes et la clôture, la recherche généalogique etc

Je ne comprends pas cette demande mais n'ayant jamais fait l'ouverture d'un testament je ne sais comment cela se déroule

Je ne devrai pas plutôt être contactée par le notaire ou est le testament et payer les frais par la suite et surtout en fonction de ce qui est sur le testament ?

Mercu

Par **youris**, le **27/04/2023** à **16:10**

bonjour,

qui a mandaté le notaire pour le règlement de la succession de votre grand tante ?

avez-vous pris contact avec le notaire chez qui, votre grand tante aurait déposé un testament ?

Le notaire vous demande une provision pour le cas où l'actif de la succession serait

insuffisant pour payer les frais de succession.

salutations